

Direction des Ressources Humaines

Département Développement Professionnel

37044 TOURS CEDEX 9 - Tél.: 02.47.47.36.96 - Poste 7.36.96

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEUR HOSPITALIER EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Domaine Système d'Information

Des établissements publics de santé

Année 2022 DOSSIER D'INSCRIPTION

1. IDENTITÉ*

□ Madame □ Monsieur
NOM (en capitales d'imprimerie) :
Prénoms (souligner le prénom usuel) :
Date de naissance : N° de S.S :
Lieu de naissance :
A ARRESOF REPOSINELLE
3. ADRESSE PERSONNELLE
N° Rue ou lieu-dit :
Localité : Code postal :
Téléphone:
Counciel

PS: En cas de changement d'adresse prévu dans les 3 mois, merci de nous indiquer également votre nouvelle adresse.

4. SITUATION PROFESSIONNELLE

(Adresse):							
Depuis quelle date ? :							
Grade :							
☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel							
Service :							
☐ Temps complet ☐ Temps partiel %							
Vos fonctions dans un établissement public ? Merci de compléter le tableau ci-dessous :							
ETABLISSEMENT	SERV			PERIODE		% TEMPS DE DE TRAVAIL	
5. DIPLÔMES - CERT	IFICATS						
NOM DU DIPLÔ	ME	DISC	CIPLINE		ANNEE		LIEU
				D'O	BTENTION		
			Page 2 sur 4	I		<u> </u>	

Quel est votre employeur actuel :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être candidats les ingénieurs hospitaliers en chef de classe normale qui justifient de six ans de services effectifs accomplis dans le grade, en position d'activité, ou de détachement dans un autre corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A et d'au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon de leur classe et, dans les conditions prévues au 2° de l'article 8 du Décret n°91-868 du 5 septembre 1991, les ingénieurs hospitaliers principaux comptant deux ans et demi au moins d'ancienneté dans le 3e échelon de leur grade et quatre ans de services effectifs dans le grade.

PIECES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Nombre d'exemplaires à fournir	N°	
1	1. Le dossier d'inscription entièrement complété et signé.	
2	 Enveloppe (format 11 * 22 cm ou 16 * 11.5 cm) à vos noms et adresse, affranchies au tarif normal en vigueur. 	
5	3. Une demande d'admission sur laquelle le candidat précise la spécialité à concourir, établie sur papier libre.	
5	4. Un curriculum vitae auquel seront jointes les attestations délivrées par les administrations publiques où le candidat a été employé indiquant les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi en catégorie A ;	
5	5. Un exposé des titres et travaux , y compris les services rendus sur le plan professionnel ;	
5	6. Un rapport établi par son supérieur hiérarchique et par le directeur de l'hôpital ou du service général dans lequel le candidat est en fonctions ;	
5	7. Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire.	
5	8. Une photocopie de la carte nationale d'identité française (recto-verso) ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou du livret de famille.	



Chaque candidat, s'il veut se donner la meilleure chance de sélection, doit apporter toute son attention dans la constitution de son dossier et des pièces demandées ainsi que lors de sa participation orale éventuelle afin de permettre à la commission, dont l'appréciation est souveraine, d'effectuer le classement et d'arrêter la liste des candidats retenus.

Les dossiers d'inscription devront être :

ADRESSÉS SOUS PLI RECOMMANDÉ

(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)



À l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE **TOURS**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Secteur du Département Développement Professionnel -Concours 37 044 TOURS CEDEX 9

DÉPOSÉS

(UN RÉCEPISSÉ SERA ENVOYE PAR COURRIEL)



À l'adresse suivante :

Site de l'IFPS [INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE]

Département Développement Professionnel - Rez-dechaussée Rue Mansart, Chambray-lès-Tours

(du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00)

AVANT LE LUNDI 1er AOUT 2022 17H00

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

le soussigné(e) certifie s
honneur l'exactitude des renseignements portés sur le dossier d'inscription joint, remplir les conditio
l'inscription réglementaires à la date de clôture des candidatures et déclare avoir été averti(e) que tou
ausse déclaration de ma part, entraînerait l'annulation de mon éventuel succès au concours.
Je reconnais, en outre être informé(e) qu'en application de l'article 5 de la loi du 13 juillet 198
nul ne peut être nommé à un emploi public s'il ne possède la nationalité française, ne jouit pas de s
droits civiques, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles av
exercice des fonctions, ne se trouve en position régulière au regard du code du service national, ou
emplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction d' Ingénieur Hospital i
en chef de classe exceptionnelle.
Conformément à l'article 31 de la loi du 9 janvier 1986, si au moment de la vérification d
conditions requises pour concourir, (laquelle interviendra au plus tard à la date de nomination) une
candidat déclaré(e) admis(e) par le jury ne réunissait pas les dites conditions, il (elle) ne pourrait avoir
pénéfice du concours.
Je m'engage, en cas de succès, à fournir après proclamation des résultats et dans un délai
5 jours, à compter de la notification qui m'en sera faite, les pièces nécessaires (datant de moins de
nois) à la constitution de mon dossier.
A défaut, je serai considéré(e) comme renonçant au bénéfice de mon succès.
-ait à le le
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

N.B.: tout dossier non signé sera systématiquement retourné